Département de l'OISE

Arrondissement de BEAUVAIS

Canton de Saint Just en Chaussée

République Française

MAIRIE de Fontaine Bonneleau

Arrêté municipal relatif à l'autorisation d'occupation du domaine public Le Dimanche 29 juin 2025 de 6 heures à 20 heures

Le Maire de la commune de Fontaine Bonneleau,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2212-2 ;

VU la demande d'occupation du domaine public présentée par Monsieur André LECLERC, Président de l'association « Fontaine Animations » à l'effet d'organiser une brocante sur la place et une partie de la rue Saint Cyr sur le territoire de la commune de Fontaine Bonneleau le 29 juin 2025 toute la journée ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de maintenir le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques pendant les manifestations publiques et de prescrire toutes les mesures nécessaires pour prévenir les accidents ;

Considérant la demande en date du 06 juin 2025 par Monsieur André LECLERC, Président de l'association « Fontaine Animations » qui sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'organiser la brocante dans la commune de Fontaine Bonneleau et plus particulièrement sur la place, une partie de la rue Saint Cyr.

ARRÊTE

Article 1er : Monsieur André LECLERC, Président de l'association « Fontaine Animations » est autorisé à organiser la brocante dans la commune de Fontaine Bonneleau toute la journée et à occuper le domaine public :

Article 2 : Le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmises à :

- Monsieur le Commandant de la gendarmerie de Breteuil.
- A l'intéressé

Fait à Fontaine Bonneleau, le 06/06/2025

Le Maire,

Sylvie LECLERC

MAIRIE DE FONTAINE BONNELEAU 60360

Mairie
20 rue Saint Cyr
60360 Fontaine Bonneleau
Tel : 03.44.82.91.03
@ : communefontainebonneleau@wanadoo.fr